



# Formation Animateur fédéral

#### 1. Définition

L'animateur d'escrime est un assistant à l'enseignant diplômé d'État ayant compétence à encadrer un groupe. Il peut prendre des responsabilités dans le cadre de l'initiation. Il reçoit du maître des directives pédagogiques précises qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

#### 2. Compétences attendues

- Accueillir et encadrer un public en toute sécurité
- Diriger et animer un groupe d'au moins 6 personnes, avec ou sans armes. Expliquer et faire respecter les règles.
- Proposer des exercices et des enchaînements techniques simples, dans son arme, transmettre les règles du combat et démontrer les situations d'assaut élémentaires.

#### 3. Alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation pré-professionnelle alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un cadre technique ou d'un référent régional en escrime, et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

#### 4. Conditions requises

- être licencié à la FFE,
- être au moins dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature,
- être titulaire du blason vert ou être inscrit dans un cursus de formation d'arbitre territorial à une arme conventionnelle.

#### 5. Principes d'organisation

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Ces modules doivent être consignés dans le livret de formation.

- Le module de formation doit avoir une durée minimum de 60 heures. Formation effectuée au niveau du Comité Régional Escrime Auvergne-Rhône-Alpes :
- o Du 22 octobre à 10h au 24 octobre 2019 à 17h, à Tremplin Sport Formation (Voiron)
- o Du 24 février à 10h au 26 février 2020 à 17h, à Tremplin Sport Formation (Voiron)
- Le volume horaire de formation peut être «allégé » sur décision du Conseiller(e) Technique régional (CTS), dans la mesure où le candidat présente un profil donnant droit à des équivalences.
- Le module en situation doit avoir une durée minimum de 40 heures (préparations, séances, bilans). Il se déroule en club et consiste à gérer un cycle de 12 séances. Le tuteur du candidat et le président de la structure ou son représentant auront à valider l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

#### 6. Le livret de formation

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation, qu'il récupérera sur la plateforme en cliquant sur ce lien : <a href="https://drive.google.com/drive/folders/0B60YV6Fu4M3UQ1AyMHRtakpxTnM?usp=sharing">https://drive.google.com/drive/folders/0B60YV6Fu4M3UQ1AyMHRtakpxTnM?usp=sharing</a>
Ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications.

#### 5. Coût de la formation

#### Coût réel de la formation = 450 € (hébergement, repas, et rémunération des cadres)

Participation demandée au stagiaire = 250 € (chèque à l'ordre du Comité Régional Escrime AURA).

Si le candidat obtient son diplôme le Comité Régional (CR) remboursera 150 €, si le candidat assiste aux deux stages de formation et passe l'examen mais échoue, le CR remboursera 75 €, enfin si le candidat ne termine pas sa formation le CR conservera les 250 €.

#### 6. Évaluation et certification

Le candidat animateur est évalué, au cours de sa formation, par un jury constitué et présidé par le CTS ou son représentant.

Les certifications des différents modules peuvent s'effectuer à l'issue des stages ou à la fin du cursus de formation. Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

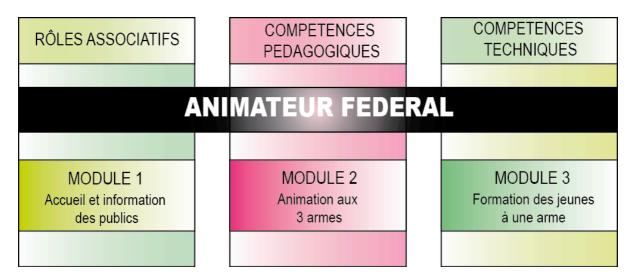
Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les deux années qui suivent, à compter de la date de certification.

#### 7. Conditions d'exercice

L'animateur fédéral peut exercer bénévolement dans un club avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

L'animateur fédéral est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du Code du Sport.

# A) COMPÉTENCES REQUISES



## Module de compétences 1 : accueil et information des publics

- ⇒ accueillir en toute sécurité et convivialité les publics en tenant compte de leurs caractéristiques,
- ⇒ se présenter, expliquer son rôle d'animateur en escrime (fleuret, épée, sabre) et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, adolescents, adultes et séniors),
- ⇒ préparer et entretenir le matériel destiné à la séance et au public.
- ⇒ Prendre en main et gérer les groupes au sein de la structure.

### Module de compétences 2 : animation aux trois armes

- ⇒ diriger un groupe d'au moins 6 personnes en situation spécifique,
- ⇒ gérer un échauffement adapté au public de façon ludique et rationnelle,
- ⇒ animer des séances de découverte aux trois armes,
- ⇒ transmettre l'éthique et les valeurs de l'escrime,
- ⇒ respecter les réglementations de l'escrime en vigueur (fleuret, épée, sabre), qu'elles soient techniques, sportives ou arbitrales,
- ⇒ vérifier et assurer la sécurité du site, celle des escrimeurs et des pratiquants pendant la séance, au regard de critères précis.

## Module de compétences 3 : formation des jeunes à une arme

- ⇒ placer les publics en condition d'apprentissage et assurer les remédiations,
- ⇒ maîtriser et démontrer des échanges justifiant l'exécution des actions simples,
- ⇒ proposer une progression pédagogique adaptée aux publics,
- ⇒ gérer le bon déroulement des phases de combat,
- ⇒ évaluer les progrès et les acquis.

# FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

Saison: 2019-2020

NOM:	Prénom :
Date de Naissance : / /	
Adresse	
Code Postal : Ville :	
<b>☎</b> (Dom)	(Port)
E mail :	
Club:	Arme :
Intervention en club prévue le	de à
Avec un groupe de Moins de M $9 - M$ ayant $1 - 2 - 3 - 4$ ans d'escrime	1 11 — IVI 13 — (entourer la ou les catégories concernées)
Acte de candidature à retourner <mark>impérativement</mark> avant le vendredi 11 octobre 2019 au Comité Régional, accompagné d'un chèque de 250 € à l'ordre du Comité Régional Escrime AURA	
Je soussigné(e) : M. Mme, Melle	
sollicite mon inscription à la formation	n d'animateur fédéral d'escrime.

# **AUTORISATION PARENTALE** (pour les mineurs)

Je soussigné(e),
Parent ou tuteur de l'enfant NOM:
PRÉNOM:
autorise ma fille, mon fils,
auront lieu à Tremplin Sport Formation à Voiron du 22 au 24 octobre 2019 et du 24 au 26
février 2020.
J'autorise également le responsable du stage à faire pratiquer tous soins et interventions
chirurgicales urgents nécessaires.
Mon enfant dispose d'une assurance individuelle et en responsabilité civile.
Nom de l'assurance :
(Précédé de "lu et approuvé")
A, le
Signature
Indiquer les médicaments à prendre ou à éviter, et emporter l'ordonnance en cours de validité en cas de traitement pendant le stage.